

ANNONCE PRELIMINAIRE

Séminaire International

08 - 09 NOVEMBRE 2012, BANGUI-RCA

« Etat des lieux de l'Evaluation Environnementale en Afrique Centrale »

Co-organisé par :

Secrétariat pour l'Evaluation Environnementale en Afrique Centrale (SEEAC) et Association Centrafricaine des Professionnels en Evaluation Environnementale (ACAPEE)

Avec le soutien de :





Développement des Capacités et Liens pour l'Évaluation Environnementale en Afrique



Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas

Autres Partenaires à venir:

Introduction

Le Secrétariat pour l'Évaluation Environnementale en Afrique Centrale (SEEAC), regroupement des associations nationales pour l'évaluation environnementale des pays de l'Afrique centrale vous invite à prendre part à la 4^{ème} édition de son séminaire international annuel sous le thème « Etat des lieux de l'évaluation environnementale en Afrique centrale » qu'il organise du 08 au 09 novembre 2012 à Bangui en République Centrafricaine. A travers l'organisation de ses séminaires internationaux, qui regroupent généralement une centaine de participants, le SEEAC entend contribuer aux réflexions sur l'avancement de l'évaluation environnementale en Afrique centrale et à l'optimisation de son potentiel comme outil de mise en œuvre des politiques de développement durable.

Le séminaire de cette année est organisé en partenariat avec l'Association centrafricaine des professionnels en évaluation environnementale (ACAPEE) et bénéficie de l'appui multiforme des Pays-Bas dans le cadre du Projet d'appui au associations nationales pour l'évaluation environnementale (PAANEEAC).

Problématique du séminaire

L'évaluation environnementale est l'ensemble des processus qui visent la prise en compte de l'environnement dans les interventions en vue d'un développement durable. La forme de l'évaluation environnementale la plus connue en Afrique centrale est l'Étude d'impacts sur l'environnement (ÉIE) qui s'applique aux projets en cours d'instruction. De plus en plus il est question des audits environnementaux qui concernent les projets en cours de réalisation et des évaluations environnementales dites stratégiques (EES) qui couvrent les politiques, plans ou programmes.

La déclaration de Rio sur l'environnement et le développement à son principe 17 reconnaît explicitement les études d'impacts sur l'environnement (EIE) comme étant un instrument incontournable dans la mise en œuvre des politiques de développement durable dont le principe fondamental est de ne pas dissocier l'environnement et le développement. A ce jour, les législations et réglementations environnementales de la quasi-totalité des pays de l'Afrique centrale conditionnent la réalisation des projets pouvant porter atteinte aux acquis environnementaux, à la conduite d'une étude d'impacts préalable. De même des institutions sont mises en place pour veiller à sa bonne exécution.

Toutefois, malgré le fait que les pays d'Afrique centrale ont beaucoup de réalités en commun, force est de relever que cette institutionnalisation de l'évaluation environnementale se fait pratiquement de manière ad' hoc, sans véritable concertation entre les acteurs des différents pays concernés de manière à pouvoir faire jouer à l'échelle de la sous-région les synergies et bénéficier ainsi des avantages comparatifs.

C'est dans ce contexte que le SEEAC organise ce séminaire international pour pouvoir faire le point sur l'avancement de l'évaluation environnementale dans la sous région et définir des axes d'actions pour son amélioration.

Objectif

L'objectif du présent séminaire international est de faire l'état des lieux de l'évaluation environnementale en Afrique centrale du point de vue juridique, institutionnel et pratique et de faire des propositions d'amélioration notamment en ce qui concerne les axes concrets de mise en cohérence sous-régionale.

Contenu scientifique du séminaire

Plusieurs thèmes seront abordés :

- Cadre juridique de l'évaluation environnementale : Etats d'avancement de la mise en œuvres des lois, règlements, directives, normes etc;
- Les types d'arrangements institutionnels pour la mise en œuvre des l'évaluation environnementale : Validation des TdRs, Validation des études, délivrance des permis environnementaux, surveillance/suivi/inspection (avantages et contraintes);
- La pratique des études d'impacts : Études réalisées, secteurs concernés, impact sur la qualité des projets et autres interventions;
 - Le niveau de participation publique : dispositions légales et réglementaires, formes prescrites avantages et contraintes;
 - Le niveau de mise en œuvre et l'effectivité des recommandations de l'évaluation environnementale (suivi/surveillance/inspection/sanctions);
 - Les mécanismes de financement de l'évaluation environnementale : modalités en vigueurs, options pour l'amélioration;
- Évaluation environnementale et gouvernance : transparence, lutte contre la pauvreté, et prise en compte des intérêts des couches marginalisées de la population : quelle bilan?
- Quelle perception de l'évaluation environnementale par les acteurs d'autres secteurs: quelles contraintes, quels atouts ?
- Besoins et réponses en renforcement des capacités de différents acteurs : état des lieux et retour d'expériences;
- Enjeux de la mise en cohérence sous régionale : Pour quelle forme d'harmonisation?

Retombées du séminaire

Les retombées anticipées de ce séminaire international pour les pays concernés et la sousrégion sont multiples étant donné qu'il vise à mettre à leur disposition des avis des professionnels et autres parties prenantes venus d'horizons divers en rapport avec l'état d'avancement et les suggestions d'amélioration de leurs systèmes d'évaluation environnementale.

Pour les professionnels de la sous-région en général et en particulier ceux du pays hôte, il offrira l'occasion à un plus grand nombre de participer à un séminaire international et de renforcer ainsi leurs capacités.

Les résultats, communications scientifiques et techniques, de même que les débats seront publiés sous forme d'actes du séminaire qui seront largement diffusés.

Forme du séminaire

Le séminaire se déroulera du 08 au 09 novembre 2012 à Bangui, République centrafricaine. Il est prévu des communications en plénières, en groupes restreints ainsi que des groupes de travail sur des thématiques spécifiques. À la fin du séminaire, une discussion de synthèse est envisagée pour capitaliser les résultats des échanges et explorer les formes et modalités d'actions possibles.

Publics visés

Ce séminaire s'adresse aux gestionnaires, décideurs, professionnels et acteurs concernés par l'évaluation environnementale des administrations en charge de la gestion du processus d'évaluation environnementale et autres administrations sectorielles, des organismes et structures sous-régionales, régionales et internationales, du secteur privé, des universités, des institutions de recherche et de la société civile.

Soumission d'une communication

Les propositions de communication devront contenir :

- le titre de la communication
- les coordonnées de l'auteur ou des auteurs
- un résumé de 300 mots (maximum)
- 5 mots clefs au maximum

Ces propositions doivent être envoyées au plus tard le 31 juillet 2012 par courrier électronique à l'adresse suivante Seeac1998@yahoo.fr

Frais de participation

L'inscription au séminaire est de 100.000 francs CFA par participant.

Ces frais couvrent le Kit du participant, les repas de midi, et les pauses pendant la durée du séminaire.

Le comité d'organisation ne disposant pas d'offres de prise en charge, des frais de transport, de séjour et d'assurance des participants, ces derniers sont encouragés à sécuriser eux-mêmes, les ressources liées à leur participation.